

DROIT ET ETHIQUE
CODE : UE 1-5

| | |
|---|---|
| Catégorie : ÉCONOMIQUE | |
| Section : INFORMATIQUE DE GESTION | Sous-section / Finalité / Option : Sans objet |
| Implantation : Campus Jupiter , Avenue Jupiter, 201 – 1190 Bruxelles Téléphone secrétariat :02/ 340 16 70 | |
| Cycle : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 Bloc d'études : 1 Situation dans la formation : <input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} quadrimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} quadrimestre Niveau du cadre européen des certifications : <input type="checkbox"/> Niveau 6 <input type="checkbox"/> Niveau 7 | Unité d'enseignement pré-requise : Néant Unité d'enseignement co-requise : Néant Volume horaire : 15 h Nombre de crédits ECTS: 2 Obligatoire / optionnelle Langue d'enseignement : français Langue d'évaluation : français |
| Responsable de l'UE : Madame Chantal LEKEU | Titulaire(s) de l'activité d'apprentissage : Madame Chantal LEKEU (<i>Droit et éthique</i>) |
| CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT : | |
| En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes : | |
| <u>Compétences</u> : | |
| C1 : s'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution C4 : analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique | |
| <u>Capacités</u> : | |
| C1 | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles. | |
| C4 | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Choisir les méthodes de conception et les outils de développement | |
| ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES | |

De manière générale pour l'Unité d'Enseignement et l'Activité d'Apprentissage :

Au terme de cette unité d'enseignement, l'apprenant sera capable de déceler, dans la vie courante et dans la vie professionnelle, les implications juridiques spécifiques de certaines situations en étant au courant des règles à ne pas enfreindre, des démarches à suivre pour éventuellement protéger un produit conçu, en connaissant les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

CONTENU SYNTHÉTIQUE

- Droit d'auteur et protection des programmes informatique en Belgique
- Droit des brevets
- Droit des marques
- Droit à l'image
- Protection de la vie privée et informatique

MÉTHODES D'APPRENTISSAGE

- cours théorique en lien avec problèmes pratiques
- travail personnel de l'étudiant dans le prolongement d'un problème abordé durant le cours (analyse d'une situation spécifique)

SUPPORTS DE COURS

| | Obligatoire | en ligne |
|------------------|-------------|----------|
| Droit et éthique | Oui | Oui |

MODALITÉS D'ÉVALUATION**Type d'évaluation :**

Janvier : examen oral (50%) et travail écrit (50%) remédiables au même prorata à chaque session.

Juin/ seconde session : examen oral (50%) et travail écrit (50%)

Calcul de la note de l'UE :

La note de l'unité d'enseignement vaut la note de l'activité d'apprentissage.

En cas d'échec de la note finale, la partie réussie (examen ou travail) est acquise pour les sessions de juin et la seconde session).

SOURCES DOCUMENTAIRES**Utilisées par l'enseignant :**

BERENBOOM (A.), *Le nouveau droit d'auteur et les droits voisins*, Bruxelles, Larcier, 2008

KAESMAECKER (D.) et STANION (T.), *Guide pratique : brevets, marques et droits d'auteur*, Liège, Pro, 2009

STROWEL (A.), *Quand Google défie le droit*, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 2011

Proposées à l'appui du travail personnel de l'étudiant :

Ces mêmes sources